



1538 Fulton Ave, West Vancouver, BC Canada V7V 1S6 | t: 604.903.3891 | f: 604.922.3870 | e: info@csf.ca | www.csf.ca

## Protocole de sélection

### CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR DE SNOWBOARD FIS 2010

Adopté le 04 Février, 2010

#### INTRODUCTION

1. Canada ~ Snowboard, à travers son adhésion à l'Association canadienne de sports d'hiver, est accordée par la FIS le droit d'inscrire des athlètes admissibles à des événements Snowboard sanctionnés par la FIS, dont les championnats du monde junior. Les athlètes qui ne sont pas admissibles, comme établi par la FIS et ses associations nationales membres, ne pourrait peut-être pas participer à des épreuves sanctionnées.
2. Les Championnats du monde juniors 2010 se tiendront en août 2010 à Otago, Nouvelle-Zélande pour les épreuves des hommes et des femmes PGS, PSL, HP, SBS, et SBX, et pour l'épreuve masculine de BA.
3. Ce document expose le processus d'identification des athlètes qui seront invités par Canada ~ Snowboard à participer aux Championnats du monde junior de snowboard FIS 2010.
4. Pour plus d'informations sur le processus de sélection des événements qui ne sont pas couverts par ce document, s'il vous plaît se référer au protocole de sélection appropriée séparé. Tout les protocoles de sélection de Canada ~ Snowboard sont publiés sur le site web de Canada ~ Snowboard ([www.canadasnowboard.ca](http://www.canadasnowboard.ca)).
5. Les décisions finales sur la sélection des athlètes à participer aux CMJ doivent être faites par le chef de la direction sur la base des



Canadian  
Heritage  
Sport Canada

Patrimoine  
canadien



OWN THE | À NOUS LE  
PODIUM | PODIUM  
2010

recommandations de la commission de sélection des CMJ, qui est composé du directeur des services aux athlètes (Président), le directeur du programme de haute performance, le directeur du Développement du Sport, et l'entraîneur de l'équipe nationale dans chaque discipline.

## CONDITIONS

6. Les abréviations suivantes sont utilisées dans le présent Protocole de Sélection:
  - a. **C ~ ST:** Canada ~ Snowboard Tour NorAm événements
  - b. **FIS:** Fédération Internationale de Ski
  - c. **HP:** Halfpipe
  - d. **PHP:** Programme de haute performance
  - e. **JWC:** Junior World Championships
  - f. **PGS:** Slalom géant parallèle
  - g. **PSL** Slalom parallèle
  - h. **SBS:** Slopestyle
  - i. **SBX:** Snowboard cross
  - j. **TTR:** Ticket To Ride Concurrence Série

## OBJECTIF

7. L'objectif de Canada ~ Snowboard aux CMJ 2010 est de fournir un niveau élevé d'expérience en compétition aux athlètes qui ont démontré une capacité à remporter des médailles dans les compétitions internationales. «*Le succès de podium dans les compétitions internationales*» est généralement considérée comme étant deux podiums ou plus en Coupe continentale, Championnat national (à l'exclusion du Championnat National Junior), Championnat du Monde Junior, Coupe du Monde, ou TTR 4, 5 et 6 étoiles.

## ADMISSIBILITÉ

8. Pour être éligible à être sélectionné pour participer aux CMJ FIS 2010, un



Canadian  
Heritage  
Sport Canada

Patrimoine  
canadien



OWN THE | À NOUS LE  
PODIUM | PODIUM  
2010

athlète doit:

- a. Être un membre en règle du Canada ~ Snowboard et de son association provinciale ou territoriale de snowboard.
- b. Avoir une licence FIS à jour.
- c. Avoir l'assurance médicale approuvé par Canada ~ Snowboard.
- d. Être né plus tôt au plus tôt 01 Janvier 1990 et au plus tard le 31 Décembre 1994.
- e. Soit: a) être un membre de l'équipe nationale de snowboard ou le Groupe de développement national, ou b) avoir participé à au moins une épreuve Nor-Am de Canada Snowboard au cours de la saison 2009/10.
- f. Avoir participé en 2010 des Championnats canadiens de snowboard.
- g. Avoir un minimum de 25 points FIS dans sa discipline à la liste des points FIS publiées plus récemment avant la date de sélection.
- h. Présenter une demande, en utilisant le formulaire ci-joint en "Annexe A", confirmant son désir de participer aux Championnats du monde FIS Junior.

## **TAILLE DE L'ÉQUIPE**

9. Chaque association nationale reconnue par la FIS peut entrer un maximum de 24 athlètes aux Championnats du Monde Junior, avec les restrictions suivantes:
  - a. Un maximum de 6 athlètes par épreuve (par exemple SBX des hommes).
  - b. Un maximum de 16 athlètes de chaque sexe.
10. Un athlète peut être sélectionné pour concourir dans plus d'un événement.
11. Canada ~ Snowboard doit normalement sélectionner un maximum de quatre hommes et un maximum de quatre athlètes féminines dans chacune des Freestyle (HP, BA, et SBS), Alpine (PGS, PSL), et disciplines Snowboardcross. Toutefois, comme prévu à l'article 20 ci-dessous, un nombre plus ou moins grand d'athlètes peut être sélectionnés, pour autant que les motifs de ces décisions sont exposés en détail, et sont conformes avec les objectifs généraux du programme de Haute Performance.

## **PROCESSUS DE CLASSEMENT - ALPIN, demi-lune, et Snowboardcross**



Canadian  
Heritage  
Sport Canada

Patrimoine  
canadien



OWN THE | À NOUS LE  
PODIUM | PODIUM  
2010

12. Les athlètes admissibles doivent être classés, au sein de leur discipline et par sexe, selon la somme des points FIS gagnés dans leurs deux meilleurs résultats de toutes les compétitions en Amérique du Nord est entré au cours de la période allant du 1er Novembre 2009 à la date de sélection.
13. S'il ya égalité, l'athlète avec le meilleur résultat individuel, à partir du 1er Novembre 2009 à la date de sélection (tel que mesuré par les Points FIS) doit être donné le classement supérieur. Si l'égalité existe toujours, le deuxième meilleur résultat doit être utilisé jusqu'à ce que l'égalité soit rompue.

### **PROCESSUS DE CLASSEMENT - SLOPESTYLE**

14. Les athlètes admissibles doivent être classés, par sexe, selon leur placement dans la catégorie junior de 2010 des Championnats canadiens de snowboard.
15. S'il y a égalité, l'athlète avec le plus haut total de points FIS à partir d'une compétition en Amérique du Nord entré au cours de la période allant du 1er Novembre 2009 à la date de sélection est mis en mesure de rang supérieur. Si l'égalité persiste, le deuxième meilleur résultat doit être utilisé jusqu'à ce que l'égalité soit rompue.

### **CLASSEMENT DE PROCESS - BIG AIR**

16. Seuls les athlètes déjà retenus pour l'Alpine, le halfpipe, le slopestyle, ou le snowboardcross sont admissibles à participer au Big Air. Les athlètes peuvent uniquement participer au Big Air, avec l'approbation de l'entraîneur des CMJ FIS dans leur discipline principale.

### **PROCESSUS DE SÉLECTION**

17. La date de sélection de l'équipe des Championnats du Monde Junior 2010 est fixée au 30 avril, 2010.



Canadian  
Heritage  
Sport Canada

Patrimoine  
canadien



OWN THE | À NOUS LE  
PODIUM | PODIUM  
2010

18. Les athlètes doivent normalement être retenus pour participer aux Championnats du monde juniors selon l'ordre de leur classement. Toutefois, les sections suivantes ont également une influence sur le choix final.
19. Nonobstant le classement de sélection, Canada ~ Snowboard aura le pouvoir de refuser n'importe quel athlète de participer aux Championnats du Monde Junior si cela est justifié, compte tenu des conseillers médicaux de Canada Snowboard, par le rythme de la réhabilitation d'un athlète à partir d'une restriction des activités suite à des blessures.
20. Nonobstant le classement de sélection, Canada ~ Snowboard aura le pouvoir de sélectionner des athlètes pour participer aux Championnats du monde junior dans un ordre autre que celui indiqué par le classement. Canada ~ Snowboard aura aussi le pouvoir de sélectionner plus ou moins d'athlètes de sexe masculin ou féminin, dans une ou dans toutes les disciplines, que le nombre indiqué à la section 11. Les motifs de ces décisions doivent être énoncés en détail dans le procès-verbal de la réunion du Comité de sélection, et doivent être en conformité avec les objectifs généraux du programme de Haute Performance.
21. Les motifs qui peuvent être considérés seront pris en compte dans ces décisions doivent inclure, mais peuvent ne pas être limités à/au(x) :
- L'engagement de l'athlète à un programme d'entraînement à long terme, comme en témoignent les registres de formation, des évaluations, et d'autres documents mis à jour par l'athlète et / ou son entraîneur.
  - Niveau de conditionnement physique de l'athlète, évalué en termes de condition physique des repères établis pour le Programme de haute performance, qui sont joints aux présentes à titre «Annexe B».
  - Niveau d'entraînement mental de l'athlète, évalué en termes de maintien d'un carnet de bord quotidien, et en termes de recommandations pour le développement psychologique et le mode de vie dans l'étape 5 de la *Vision 2020: L'athlète à long terme du plan de développement pour le snowboard au Canada*, qui est jointe aux présentes à titre «Annexe C».
  - Niveau d'habileté technique de l'athlète dans un ou plusieurs des événements Freestyle, évalué - en partie - en termes de critères de performance du PHP, qui est joint aux présentes à titre «Annexe D».
  - Anomalies dans les compétitions, imputables à des facteurs comme la météo ou la liste des athlètes compétitionnant anormalement petite,



Canadian  
Heritage  
Sport Canada

Patrimoine  
canadien



OWN THE | À NOUS LE  
PODIUM | PODIUM  
2010

ou l'inflation brute de la valeur des points de l'événement, qui sont déterminés à être un facteur dans la réalisation ou l'échec à atteindre des résultats.

- Les lacunes dans les points utilisés pour classer les athlètes, qui peuvent être prises pour représenter une lacune importante dans la capacité des performances. Par exemple, si trois athlètes ont 100, 97, et respectivement 96 points, et l'athlète le mieux classé suivant a 85 points, un écart peut exister, ce qui indique la capacité potentielle d'un athlète ou de l'impossibilité de rivaliser au même niveau que d'autres athlètes de Canada ~ Snowboard dans la même discipline.
  - La capacité financière de Canada ~ snowboard pour soutenir adéquatement une équipe à ce niveau de compétition internationale.
22. Toute décision visant à sélectionner un athlète dans un ordre autre que celui indiqué par le classement sera fait en consultation avec les entraîneurs des athlètes concernés.

## CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

23. Il se peut qu'un athlète qui est par ailleurs sélectionné pour participer aux Championnats du Monde Junior est ou devient, en raison d'une réduction des activités, causé par une blessure, soit incapable de soutenir la concurrence. Dans de telles circonstances Canada ~ Snowboard aura le droit de remplacer cet athlète avec un autre athlète éligible.
24. Canada ~ Snowboard peut, en tout temps, exiger d'un athlète qui apparaît en raison d'une blessure être incapable de participer à l'entraînement ou la compétition, une évaluation médicale effectuée par un médecin reconnu ou autre praticien reconnu de Canada ~ Snowboard. Le but de l'évaluation médicale consiste à confirmer le degré de capacité de l'athlète ou l'incapacité à affronter la concurrence et le moment anticipé de la récupération de l'athlète.

## APPELS

25. Toute décision de l'équipe professionnelle relatifs à l'exploitation et la conduite des PHP peut être portée en appel par un membre en règle de



Canadian  
Heritage  
Sport Canada

Patrimoine  
canadien



OWN THE | À NOUS LE  
PODIUM | PODIUM  
2010

Canada ~ Snowboard qui est sensiblement affectée par cette décision. Les appels doivent être effectués conformément au protocole d'appel de Snowboard Canada, qui est disponible sur le site Web de Canada ~ Snowboard ([www.canadasnowboard.ca](http://www.canadasnowboard.ca)).

## GENERALE

26. Les questions non couvertes par ce Protocole sont réglés par le chef de la direction de Canada ~ Snowboard, en consultation avec le Directeur du service aux athlètes du Programme de haute performance.



Patrimoine  
canadien



## ANNEXE "A"

### Formulaire de demande Championnats du monde juniors 2010

Tous les athlètes intéressés à participer aux Championnats du monde junior de 2010 doivent remplir le formulaire suivant. Les sélections sont effectuées en conformité avec le Protocole de sélection des Championnats du Monde Junior FIS.

2010 Junior World Championships - Snowboard		
Date	Endroit	Evénements
Août	Otago, Nouvelle-Zélande	PGS, PSL, SBX, HP, SBS, BA

Nom:	
Adresse:	
Ville:	Province:
Code Postal:	
Tél:	Cell:
Email:	Date de naissance: (jour / mois / année)

**Discipline** (Vous pouvez cocher plus d'1 catégorie)

PGS  PSL  HP  SBX  SBS  BA

Les formulaires de demande doivent être retournés à Bob Joncas:

[lebob@csf.ca](mailto:lebob@csf.ca)

Date limite de candidature: 15 avril 2010



Canadian  
Heritage  
Sport Canada

Patrimoine  
canadien

